

V.

*Compte du Domaine de Beaumont-sur-Oise, rendu
par M^e Gilequint Fleittre pour l'année finie à la
Saint-Jean 1512.*

CHAPITRE DES RECEPTES DES RACHAPTS, RELIEFS ET QUINTS-DENIERS.
(Fol. XX.)

.
De Jehan de la Mothe, escuyer, la somme de seize livres paris
sis pour le quint, requint, denier, relief et proffit du fief de la
moitié, osté un sixième, du fief, seigneurie d'Houdencourt, rele
vant du Roy, nostre sire, à cause de son chastel de Beaumont-sur-
Oyse, à lui advenu et eschu à cause de sa femme, ainsi qu'il ap
pert par certification de Jehan Momer, lieutenant-général du
bailly et gouverneur du d. Beaumont, donné sous le scel aux
causes dudit baillage, le IX juin mil V^e onze.

Collationé sur les Originaux des foyes et hommages de la Comté
cy-dessus par moi, conseiller du Roy, nostre sire, et auditeur de
ses comptes, soussigné, l'an 1626.

Signé : LE PICART.

(Extrait aux arch. du chât. de Fayel.)

VI.

*Acte de foy et hommage faits au Roy François I^{er} par
Messire Jacques de la Mothe à cause de la terre
d'Houdencourt relevant du Comté de Beaumont.*

(1533. 1534 Nouv. style.)

François, par la grâce de Dieu, Roy de France, à nos amés et
fèaux les gens de nos comptes, etc... salut et dilection. Sçavoir
vous faisons que nostre chier et bien amé Jacques de la Mothe,
escuier, nous à ce jourd'hui fait au bureau de nostre Chambre